

Règlement concours -- **Carrière à point**

Règlement de participation - Durée du concours

Le concours « candidats » est organisé par le Groupe Velan Media et se déroulera du 21 juin au 6 août 2021 à 23h59.

ADMISSIBILITÉ

Toutes personnes résidents dans la province de Québec (Canada), ayant mis à jour leur profil sur l'une des quatre plateformes du Groupe Velan Media, soit Génie-inc, Secrétaire-inc, Espresso-Jobs, Auto-Jobs ou ayant créé un nouveau profil sur l'une de ces quatre plateformes mentionnées ci-dessus.

Comment participer

Pour participer la personne doit :

- Mettre à jour son profil sur l'une des quatre plateformes – Génie-inc, Secrétaire-inc, Espresso-Jobs, Auto-Jobs
ou
- Créer un profil sur l'une des quatre plateformes – Génie-inc, Secrétaire-inc, Espresso-Jobs, Auto-Jobs

Aucun achat ou contrepartie requis

Pour participer au concours sans achat ou obligation, les participants admissibles doivent remplir leur profil en indiquant leur nom, adresse (incluant la ville et le code postal), numéro de téléphone, adresse courriel, curriculum vitae.

Prix

Napoleon BBQ au propane ROGUE 425 d'une valeur de 800 \$

Tirage

Le gagnant sera déterminé par tirage au sort, et sera réalisé de façon manuelle. Le tirage aura lieu le lundi 9 août et sera effectué par le département marketing du Groupe Velan Media, une sélection au hasard d'une candidature complétée parmi toutes les candidatures complétées. Les chances que le nom du participant soit sélectionné au hasard dépendent du nombre de candidats inscrits.

Réclamation du prix

Afin d'être déclarée gagnante, toute personne sélectionnée devra :

- Avoir mis à jour ou créé un profil sur l'une des quatre plateformes
- Être jointe de vive voix, par téléphone par l'équipe marketing du Groupe Velan Media, dans les deux (2) jours suivant la sélection au hasard. Il est de la responsabilité de chaque participant de fournir un numéro de téléphone valide où il peut être joint entre 9h et 16h les jours de semaine.

Dans les 5 jours ouvrables suivants le tirage, le Groupe Velan Média informera la personne gagnante de la façon dont elle pourra prendre possession de son prix.

Acceptation du prix : Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit aux présents règlements et ne pourra être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ou être échangé en partie ou en totalité contre de l'agent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe traitant de substitution de prix.

Substitution de prix : Le prix n'est ni échangeable, ni monnayable et sera remis au gagnant tel qu'il est décrit aux présents règlements.